



10.5281/zenodo.14634453

Vol. 08 Issue 01 Jan - 2025

Manuscript ID: #01734

la pratique de l'interprétation auprès des tribunaux au Tchad

Adam Hissein, SENOUSI

E-mail: senoussiadamh@gmail.com

Université Panafricaine (PAU)

Institut de Gouvernance, de Sciences Humaines et Sociales (PAUGHSS)

Ecole Supérieure des Traducteurs et Interprètes (ASTI), Cameroun

Sébastien, GANDU

E-mail: gandusebastien@gmail.com

Université de Buéa

Ecole Supérieure des Traducteurs et Interprètes (ASTI)

Résumé:

La présente étude pose le problème du rôle des interprètes auprès des tribunaux au Tchad et les défis auxquels ils sont confrontés. Elle opérationnalise ce problème en trois questions de recherche : Quels rôles jouent les interprètes auprès des tribunaux au Tchad ? A quels défis sont-ils confrontés ? Quelles mesures idoines permettraient de pallier les difficultés auxquelles font face les interprètes auprès des tribunaux au Tchad ? Pour répondre à ces questions, une approche mixte a été utilisée. Un questionnaire a été administré aux interprètes auprès des tribunaux, des entretiens ont été menés avec les magistrats, greffiers et avocats et des observations ont été effectuées aux tribunaux et Cour d'appel (Tchad). L'étude s'est adossée sur les travaux théoriques de (Bravo, 2019) sur la perception du rôle de l'interprète et le modèle de professionnalisation de l'interprétation de (Tseng, 1992). L'étude conclut que les interprètes auprès des tribunaux au Tchad sont des simples machines d'interprétation, des canaux passifs sans avoir une influence réelle sur la communication. L'étude a également révélé que l'interprétation auprès des tribunaux au Tchad est confrontée à un florilège de défis liés notamment à l'interprétation des termes techniques, l'attitude des accusés, les difficultés linguistiques, les difficultés liées à la procédure et le manque de professionnalisme. Par ailleurs, selon les résultats une connaissance préalable de l'affaire, une meilleure rémunération, une formation de base en droit, et si possible, en droits de l'Homme, une formation en interprétation ou tout simplement la professionnalisation du métier augurent des améliorations futures dans le domaine d'interprétation auprès des tribunaux au Tchad.

Mots clés : Interprétation auprès des tribunaux, Formation à l'interprétation, procédures judiciaires, rôles, défis et Tchad.

How to cite: SENOUSI, A. H., & GANDU, S. (2025). la pratique de l'interprétation auprès des tribunaux au Tchad. *GPH-International Journal of Educational Research*, 8(01), 209-234.
<https://doi.org/10.5281/zenodo.14634453>



This work is licensed under Creative Commons Attribution 4.0 License.

1- Introduction

Le Tchad, comme de nombreux autres pays africains, est un pays multilingue où coexistent de nombreuses langues, dont le français et l'arabe sont les langues officielles, selon l'article 9 de la Constitution tchadienne du 31 mars 1996. En plus de ces deux langues, le pays compte environ 150 autres langues et dialectes parlés, qui coexistent harmonieusement (Largeau, V.E, 2001). Toutefois, ces langues officielles ne sont maîtrisées que par un petit groupe de la population, ce qui crée un décalage entre la langue utilisée dans les services publics et les compétences linguistiques de la majorité de la population, entraînant des barrières linguistiques, notamment dans le domaine judiciaire.

Dans le milieu judiciaire tchadien, ce décalage se traduit par un besoin crucial en services d'interprétation. Les articles 58 et 62 de la loi n°12/PR/2017 du 14 juillet 2017 (Tchad, 2017), relative au Code de procédure pénale, prévoient que les accusés ne maîtrisant pas les deux langues officielles ont droit à un interprète tout au long de la procédure. Ce droit s'inscrit dans le cadre de l'article 10 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui garantit à chaque personne un procès équitable et public. Il est également soutenu par l'article 7 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, ainsi que par l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), tous deux affirmant le droit à un procès équitable sans dérogation possible. D'où l'intérêt du respect du droit de justiciable à l'assistance d'un interprète toutes les fois que le besoin se fait sentir (Bergeron, 2002). Cependant, malgré cette reconnaissance légale, la loi n°98-004 du 28 mai 1998, portant organisation judiciaire au Tchad, ne prend pas en compte le rôle des interprètes. Cela souligne la nécessité d'une étude approfondie sur la pratique de l'interprétation auprès des tribunaux au Tchad, afin de mieux comprendre le rôle que jouent les interprètes dans le système judiciaire tchadien.

2- Problème :

Les débats concernant le rôle des interprètes judiciaires ont suscité de nombreuses réflexions parmi les chercheurs. Initialement, (Jacobsen, 2009) qualifiait l'interprète judiciaire de « participant passif ». Cependant, plusieurs études menées par des chercheurs tels que (Morris, 1989a), (Shlesinger, 1991), (Berk-Seligson, S. , 1990) et (Jansen, 1995) ont démontré que ces interprètes agissent en réalité comme des participants actifs, jouant ainsi un rôle de médiateurs interculturels. D'autres chercheurs, comme (Mikkelson H. , 1998), soutiennent que les interprètes auprès des tribunaux sont également les garants des droits de l'Homme. Étant donné cette dynamique, et considérant le caractère bilingue du système judiciaire au Tchad, il est crucial d'explorer les défis auxquels font face les interprètes dans les tribunaux tchadiens. Une analyse approfondie de cette question à travers le prisme des tribunaux du Tchad apparaît donc pertinente.

3- Questions de recherche

Suite à la problématique soulevée plus haut, les questions de recherche sur lesquelles sera axé notre travail sont les suivantes :

1. Quel rôle jouent les interprètes auprès des tribunaux tchadiens ?
2. A quels défis sont-ils confrontés ?
3. Quelles mesures idoines permettraient de pallier les difficultés auxquelles font face les interprètes auprès des tribunaux au Tchad ?

A partir de ces questions, se sont déclinés les objectifs suivants :

1. Décrire et expliquer le rôle des interprètes auprès des tribunaux au Tchad.
2. Mettre en lumière les difficultés auxquelles sont confrontés les interprètes auprès des tribunaux au Tchad.

3. Proposer des solutions pour pallier les difficultés auxquelles font face les interprètes auprès des tribunaux au Tchad.

4- REVUE DE LA LITTÉRATURE

4.1 La revue conceptuelle

L'objectif de cette partie est d'établir les principaux concepts de l'étude.

4.1.1 L'interprétation

Aussi loin que l'on puisse remonter dans le temps, on trouve des hommes parlant des langues diverses et des interprètes pour leur servir de truchement. De manière plus précise, le terme truchement est un terme très ancien, que l'on fait remonter, selon certains auteurs, jusqu'aux Assyriens, et qui nous rappelle la pérennité de l'interprétation et l'importance de l'interprète. (Vinay, 1958).

Il faut retenir que l'interprétation exige un niveau élevé de maîtrise des langues, raison pour laquelle, Seleskovitch précise justement que, pour parvenir à une connaissance utile des langues de travail, il faut les avoir acquises dans la prime jeunesse, puis dans les écoles ou les universités étrangères (Seleskovitch, 1968, p. 133)

C'est pour dire que, dans le but de remplir sa fonction de passeur, l'interprète réalise un ensemble de tâches complexes. Il doit d'abord recevoir un ensemble d'informations, en dégager un sens, trouver un équivalent dans l'autre langue et trouver et transmettre ce sens.

Quelques années plus tard, le même penseur souligne que l'interprétation est essentiellement « l'acquisition et la restitution de contenus cognitifs »(AIIC, 1979, p. 34).

Dans la même lignée,(Westermeyer, 1993) , affirme que l'interprétation se concentre sur l'échange de sens connotatif entre les langues pour que les émotions et les sens soient transmis.

Pour sa part, l'AIIC définit l'interprétation comme étant :

La pratique consistant à transmettre oralement et dans une autre langue le sens du message d'un orateur à des auditeurs qui, autrement, ne le comprendraient pas. L'interprétation de conférence est assurée lors de réunions multilingues entre, par exemple, des représentants de gouvernements nationaux, d'organisations internationales ou d'organisations non gouvernementales. (AIIC, 2021)

4.1.4 L'interprétation judiciaire/auprès des tribunaux

Définir ou même classifier l'interprétation judiciaire ou auprès des tribunaux s'avère très délicat, et ce, justement en raison de l'ambiguïté terminologique qui entoure le concept.

De prime à bord, il est essentiel de jeter un regard rétrospectif.(Bowen David, Margareta Bowen, 1985, pp. 74-75)1 estiment que les services linguistiques à Nuremberg ont été fournis non seulement pour la communication entre l'accusé et les tribunaux, comme c'est le cas aujourd'hui dans l'interprétation judiciaire, mais aussi pour la communication entre les juges, dont aucun ne comprenait et ne parlait les langues de tous leurs collègues, et enfin, pour le bénéfice de la presse et du grand public... Il était incroyable de réaliser cette tâche : interprétation consécutive pour les interrogatoires préalables et pour les situations d'urgence, interprétation simultanée pour les procédures en salle d'audience.

Pour (Mikkelson, 2001, p. 1), Le terme « Interprétation judiciaire » limite l'interprétation à un cadre donné, à savoir une cour de justice, mais l'interprétation menée dans diverses autres institutions associées à la magistrature, par exemple les cabinets d'avocats, les organismes d'application de la loi, et les prisons, ont également tendance à relever de l'interprétation judiciaire.

Tout bien considéré, nous pouvons en déduire que l'interprétation judiciaire ou interprétation juridique est le terme le plus couramment employé dans le domaine de la recherche juridique. Il s'agit de l'interprétation fournie par le tribunal lors d'un procès et des services offerts par d'autres tribunaux compétents à l'extérieur du tribunal. Un interprète doit apporter son aide lors de l'examen des témoins, de la communication avec les parties, des procédures d'interprétation et du témoignage. Cette interprétation est également applicable dans d'autres institutions liées telles que les cabinets d'avocats, les organismes de justice et les prisons.

Par ailleurs, (Yan Cao, 2018, p. 1422) définit l'interprétation auprès des tribunaux selon les termes suivants :

Court interpreting, also known as forensic interpreting, legal interpreting. From many research literatures, "court interpreting" is the most frequently used term. In a narrow sense, "court interpreting" refers only to interpreting in a court setting. In a broad sense, interpreting services provided by the court in the trial of the case, as well as interpreting services in other relevant judicial places outside the court, such as the police office, the refugee (refugee), the immigration office, the detention house or the law firm, can also be classified as the category of "court interpreting.

[Interprétation auprès des tribunaux, aussi appelée interprétation judiciaire, ou interprétation juridique. Dans de nombreuses recherches littéraires, "interprétation judiciaire" est le terme le plus fréquemment utilisé. Dans un sens étroit, "interprétation auprès des tribunaux" se réfère uniquement à l'interprétation dans un cadre judiciaire. Au sens large, les services d'interprétation fournis par le tribunal lors du procès, ainsi que les services d'interprétation dans d'autres instances judiciaires pertinentes à l'extérieur du tribunal, tels que le bureau de police, le camp de réfugiés, le bureau d'immigration, la maison de détention ou le cabinet d'avocats, peuvent également être classés dans la catégorie « interprétation judiciaire »] (Notre traduction)

Ce dernier n'a pas manqué de souligner aussi qu'un interprète judiciaire doit accomplir diverses tâches, notamment aider les autorités judiciaires à interroger les témoins et les suspects, aider les avocats à communiquer avec les parties, à interpréter la procédure devant l'accusé ou les parties, et d'interpréter le témoignage.

4.1.5 Le Tribunal

Dans son dictionnaire juridique, (Braudo , 1996) définit le tribunal comme suit :

Un vocable générique employé pour désigner toute formation juridictionnelle ayant pour fonction d'apporter une solution à un litige entre personnes privées, (individus, associations, syndicats, entreprises, groupements) jouissant de la capacité juridique.

Dans le contexte de l'interprétation judiciaire, les tribunaux ont une obligation positive de s'assurer que les personnes accusées et dont la liberté est menacée comprennent et soient

comprises. Ils doivent intervenir s'ils se rendent compte que ce droit n'est pas respecté (Bergeron, 2002). A cet égard, il est important de préciser que c'est de la responsabilité du système judiciaire en place, en l'occurrence le tribunal, de créer des conditions optimales pour que chaque partie y compris l'interprète puisse jouer pleinement son rôle. Cependant, la réalité est toute autre car, les systèmes judiciaires du monde entier sont souvent critiqués pour leur inaccessibilité aux citoyens qu'ils sont censés servir (Mikkelson H. , 2016).

4.2 Revue théorique

Ce travail s'adosse sur deux théories à savoir la théorie de la perception du rôle de l'interprète développé par Bravo (2019) et la théorie du modèle de Tseng (2009) élaboré à partir de la théorie de la professionnalisation de l'interprétation de conférence à Taiwan.

Le chef d'œuvre de Bravo (2019) se penche sur la perception du rôle de l'interprète. Ce modèle proposé par Bravo se concentre sur la façon dont les interprètes perçoivent leurs propres rôles dans les situations de communication. L'étude suggère que le rôle de l'interprète n'est pas fixe mais plutôt négocié à travers l'interaction, indiquant que l'idéal d'impartialité peut être compromis dans certains contextes.

Le modèle de Bravo souligne que la perception de soi de l'interprète est influencée par divers facteurs tels que le contexte culturel, les croyances personnelles et la dynamique spécifique de chaque rencontre d'interprétation. Il met en évidence la complexité de la position de l'interprète en tant que médiateur entre des parties aux intérêts potentiellement contradictoires.

L'outil d'évaluation développé par Bravo vise à fournir aux interprètes un moyen structuré de réfléchir à leur propre perception de leur rôle. En utilisant cet outil, les interprètes peuvent comprendre comment ils se perçoivent dans le processus d'interprétation et identifier les domaines dans lesquels leur perception d'eux-mêmes peut avoir un impact sur leur performance.

Quant au modèle de professionnalisation de Tseng (2009), il s'agit là d'une approche théorique qui vise à définir les caractéristiques et les étapes du processus de professionnalisation du métier. Ce modèle, élaboré en 2009, met en avant cinq dimensions clés de la professionnalisation : la connaissance, la pratique réflexive, l'identité professionnelle, la collaboration et l'éthique.

4.3 Revue Empirique

L'interprétation auprès des tribunaux est essentielle pour garantir le respect des droits des parties impliquées dans les procédures judiciaires, comme les justiciables, les interprètes, les professionnels de la justice, etc. (Berg-Seligson, 1990a) a planté le décor de la recherche dans ce domaine grâce à ses travaux tels que les *Bilingual Court proceedings*. De nombreux autres écrivains ont contribué à l'interprétation judiciaire depuis le début, tels que : « Hale 1997b, 1999, 2004 ; Mason & Stewart 2001 ; Pym, 1999 ; Rigney 1997 » (Hale, 2006)

Selon (Hale, 2006) les thèmes qui ont été explorés dans le domaine de l'interprétation juridique incluent : les mauvais traitements subis par les interprètes dans un tribunal par les deux parties, le dilemme de l'interprète judiciaire quant à son intervention pour clarifier les différences transculturelles et les conséquences stressantes d'une telle situation sur les interprètes (ibid.). Par ailleurs, La professionnalisation de l'interprétation communautaire (Mikkelson, 2004), le langage des tribunaux et le rôle de l'interprète judiciaire dans les

tribunaux ont également fait l'objet d'études. L'un des sujets de recherche dans ce domaine est également la pratique de l'interprétation judiciaire (Edwards 1995, Chang 2013). Aujourd'hui, la recherche sur l'interprétation juridique/judiciaire suscite l'intérêt d'un grand nombre de chercheurs. Ainsi, Monteolivia (2018) a répertorié 464 articles sur l'interprétation juridique entre 2008 et 2017. Ce nombre conséquent de publications sur une période de neuf ans témoigne de l'intérêt des chercheurs pour ce domaine. La professionnalisation est l'un des sujets abordés par l'auteur, avec la qualité, la certification, la formation, les droits d'accès, le rôle de l'interprète et l'interprétation à distance (ibid., 45). Certains chercheurs africains ont également étudié le domaine de l'interprétation judiciaire.

La pratique de l'interprétation judiciaire au Cameroun, plus précisément dans la ville de Buéa, a été étudiée par (Gandu, 2010). Selon son étude, il est évident que les interprètes judiciaires de cette ville ne bénéficient pas d'une formation adéquate et ne respectent pas les normes éthiques et déontologiques de cette profession. Il y a aussi un manque de formation des interprètes judiciaires au niveau national. Il s'exprime par le manque de structuration de la pratique. C'est pourquoi le secteur de l'interprétation judiciaire éloigne ses experts (Gandu, 2017).

Selon Ba (2018), il est déploré que les interprètes judiciaires au Sénégal ne soient pas compétents. Effectivement, ces "interprètes naturels" proposent une performance qui "ne répond pas aux attentes des usagers de leur service". Le manque de formation en interprétation judiciaire explique cette incompétence. Étant donné la complexité du langage juridique, une formation en interprétation serait un atout. Au Sénégal, l'activité de l'interprétation auprès des tribunaux ne serait pas régie par une loi ni par une association des interprètes judiciaires.

À la différence du Sénégal, le Bénin a une loi en vigueur sur l'interprétation judiciaire et ses praticiens sont expérimentés. Cependant, ce texte ne considère pas le rôle des interprètes judiciaires. L'école de formation en interprétation n'est pas présente au Bénin et les conditions de travail des interprètes judiciaires ne sont pas « les meilleures ». Selon (Fachehoun, 2019), il serait possible de mettre en place une école de formation pour les interprètes et une association des interprètes communautaires afin de remédier aux problèmes qui affectent ce domaine.

Au Mali, il est facile de devenir interprète judiciaire pour toute personne ayant un casier judiciaire vierge et qui parle deux langues. Le service d'interprétation judiciaire au Mali présente une qualité médiocre en raison de cette situation. Les services de la justice malienne sont affectés par le manque de formation des interprètes. Selon (Traoré, 2021), la formation des interprètes et une rémunération adéquate pourraient avoir un impact positif sur la situation.

La question de la professionnalisation de l'interprétation judiciaire au Burkina Faso a été étudiée par (Yaro, 2022). Selon son étude, il apparaît que le processus de professionnalisation de l'interprétation judiciaire au pays des hommes intègres est encore en cours. Dans le domaine de l'interprétation judiciaire, Yaro relève des difficultés telles que la rémunération, la formation, la législation, le manque de qualification et le code de déontologie. Il est possible d'améliorer l'état de l'interprétation judiciaire au Burkina Faso en adoptant un statut juridique pour l'emploi d'interprète judiciaire (ibid.).

Fort de ces constats, l'interprétation auprès des tribunaux est encore en plein balbutiement dans nombre de nos pays africains.

5- MÉTHODOLOGIE

Pour collecter le maximum de données possible, l'étude a adopté une méthode mixte comprenant à la fois une approche quantitative et une approche qualitative. Cette méthode permet de rassembler un nombre important d'informations aux côtés des interprètes auprès

des tribunaux au Tchad, notamment sur leurs rôles, les défis auxquels ils sont confrontés ainsi que sur les solutions possibles qui permettraient de pallier les difficultés. L'objectif premier n'était pas seulement d'obtenir une quantité importante de données, mais également des informations de fond de qualité.

La population cible pour la présente étude est hétérogène en termes d'appartenance professionnelle. Elle est d'abord constituée de deux grandes catégories de personnes, notamment les interprètes auprès des tribunaux et les autorités judiciaires de nationalité tchadienne, exerçant dans les juridictions nationales tchadiennes. La catégorie des interprètes auprès des tribunaux comprend, les interprètes (professionnels, Adhoc ou naturels), tandis que la deuxième est constituée des juges, procureurs, magistrats, avocats et greffiers.

Quant à la taille de la population de recherche, elle est la somme de deux catégories susmentionnées. Il convient de souligner que nous avons pu constituer un échantillon de vingt (20) interprètes auprès des tribunaux auxquels nous avons administré un questionnaire conçu directement sur la plateforme *Google Forms*. De plus nous avons mené des entretiens avec cinq magistrats et greffiers et 4 avocats, exerçant dans la juridiction de Ndjamena (Tchad). Par ailleurs des observations ont été effectuées, ce qui nous a permis de cerner les réalités sur le terrain et de tirer des conclusions scientifiques.

Somme toute, des statistiques descriptives ont été utilisées pour décrire et analyser les caractéristiques de base des données recueillies à l'aide de questionnaire, d'observations et d'entretiens. Dorénavant, les données sont présentées sous forme de graphiques, diagrammes et de tableaux. La méthode d'analyse des données la plus courante dans la recherche qualitative, l'approche thématique, a également été utilisée pour analyser les données recueillies. Cela impliquait de classer les données sous différents thèmes afin de faciliter leur présentation.

6- PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES

La présente partie est consacrée à la présentation et à l'analyse des données relatives aux questions de recherche énoncées précédemment. Les données recueillies par le biais de questionnaire, d'entretiens et d'observations sont présentées, analysées et interprétées. La présentation des données est divisée en deux. D'abord présentation des données pour le questionnaire, ensuite les entretiens.

6.1 Présentation des données à partir de questionnaire

Il s'agit des informations relatives au profil des répondants.

6.1.1 Information générale sur les répondants

Dans cette partie, il s'agira de dresser le profil des interprètes auprès des tribunaux ayant participé à cette étude, de décrire leurs caractéristiques sociodémographiques et leur parcours académique.

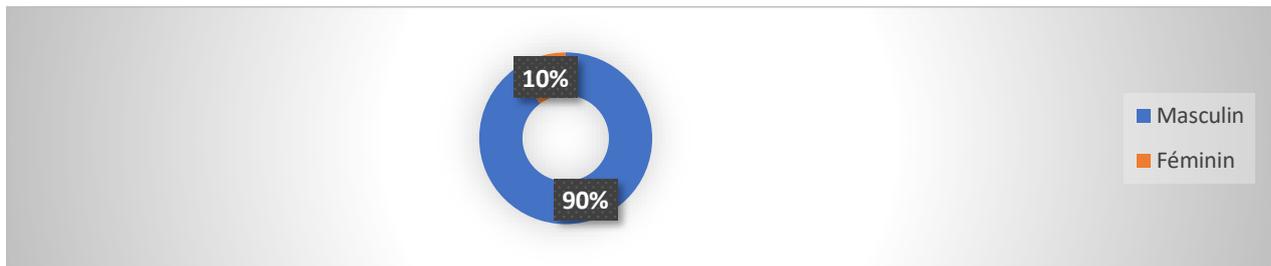
6.1.1.1 Caractéristiques sociodémographiques des interprètes judiciaires

Les personnes ayant participé à notre étude sont au nombre de 20 dont 2 personnes de sexe féminin et 18 de sexe masculin. Les femmes représentent donc 10% de notre échantillon (voir graphique 1). Le secteur de l'interprétation auprès des tribunaux au Tchad est donc dominé par les hommes, tandis que les femmes sont quasi invisibles dans cette activité.

Tableau 1 : répartition des répondants par sexe

Profil	Classification	Fréquence (n°20)	Pourcentage
Sexe	Masculin	18	90
	Féminin	02	10
	Total	20	100

Graphique 1 : répartition des répondants suivant le sexe

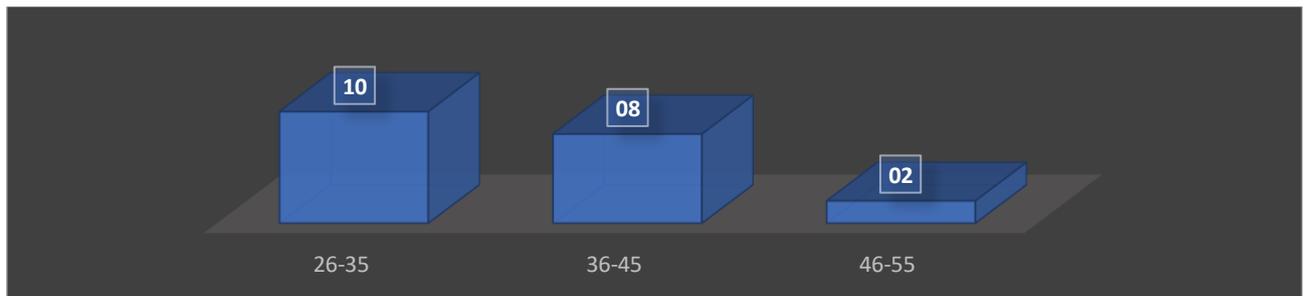


Le présent graphique nous présente une répartition très déséquilibrée entre les hommes et les femmes parmi les interprètes auprès des tribunaux tchadiens ayant participé à l'enquête. Seulement 10% des interprètes interrogés sont des femmes, cela implique que les femmes sont largement minoritaires. Par contre 90% des interprètes sont des hommes. Cette représentation numérique souligne une nette prédominance masculine dans le métier au sein des tribunaux tchadiens.

Tableau 2 : Tranche d'âge

PROFIL	CLASSIFICATION	FREQUENCE (N°=20)	POURCENTAGE (%)
AGE	-18	0	0
	18-25	0	0
	26-35	10	50
	36-45	8	40
	46-55	2	10
	+55	0	0
	Total	20	100

Graphique 2 : Répartition des répondants suivant l'âge

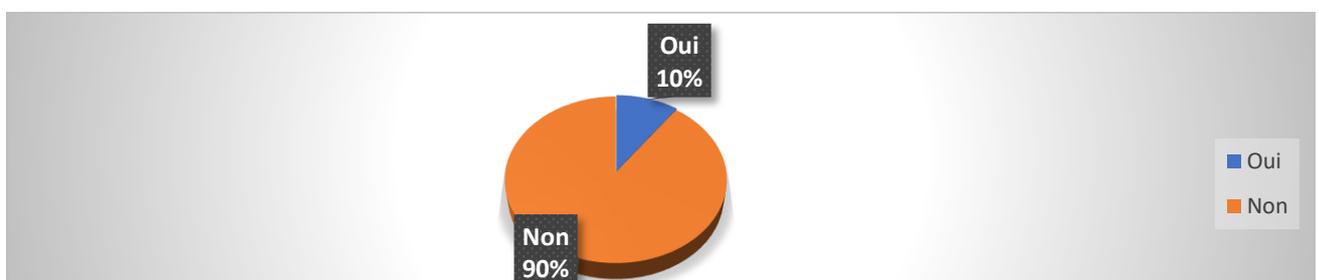


Ces tableau et graphique supra, nous représentent une répartition par tranche d'âge des interprètes ayant participé à l'enquête. La tranche d'âge 26-35 ans est la plus représentée avec 10 interprètes. Cela suggère que les jeunes adultes constituent une part importante du corps des interprètes auprès des tribunaux au Tchad. Cette prédominance pourrait s'expliquer par une grande ouverture aux nouvelles technologies et une meilleure maîtrise des langues chez les jeunes générations. On y trouve 08 interprètes dans la catégorie de tranche d'âge 36-45, un taux de 40% de la population enquêtée, ce qui indique une présence significative d'interprètes d'âge moyen. Cette tranche d'âge apporte probablement une expérience professionnelle solide et une connaissance approfondie du système judiciaire tchadien. La tranche d'âge de 46-55 est moins représentée avec seulement 02 interprètes, représentant 10% des enquêtés. Cela pourrait indiquer une moindre attraction de cette profession par les personnes âgées ou une plus forte tendance à la retraite anticipée dans cette catégorie d'âge, étant donné que la retraite normale au Tchad est entre 60 à 65 ans. Ce qui explique l'absence d'interprètes dans la dernière catégorie qui est celle des interprètes âgés de plus de 55 ans.

6.1.2 Caractéristiques professionnelles

Sur l'ensemble des répondants, seulement 10% détiennent un diplôme en interprétation. À l'inverse, 90% n'ont pas de formation spécifique dans ce domaine. Ces données montrent un manque de qualifications formelles de la grande majorité des interprètes exerçant dans les tribunaux tchadiens, étant donné qu'ils ne disposent pas d'une formation académique reconnue en interprétation. Cela signifie qu'il exerce leur fonction en s'appuyant principalement sur les compétences linguistiques naturelles et sur une expérience acquise sur le terrain. Ce qui peut potentiellement poser un problème en termes de qualité de l'interprétation. Ces résultats suggèrent un besoin urgent de professionnaliser le métier d'interprète auprès des tribunaux au Tchad. Le graphique 3 ci-dessous illustre les données.

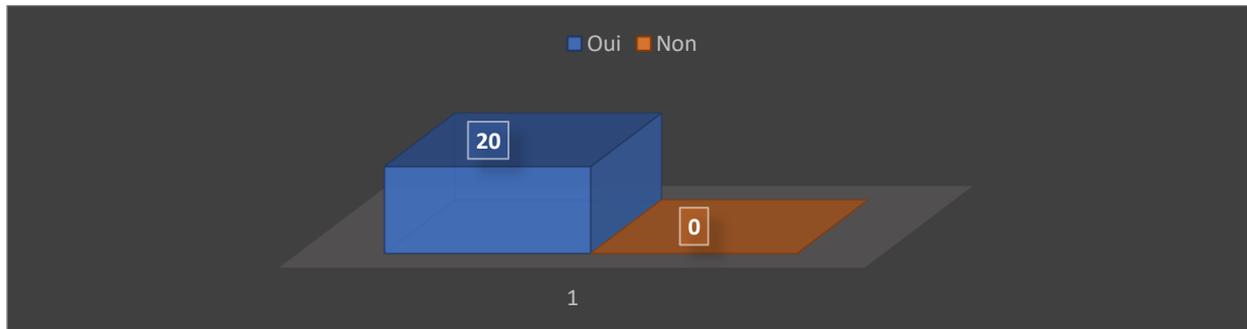
Graphique 3 : Répartition des répondants suivant la possession d'un diplôme



Par ailleurs, il est important de mentionner que 100% des interprètes interrogés ont déjà interprété au moins une fois (Voir graphique 4). Le résultat est très clair et sans équivoque. D'ailleurs, il souligne leur rôle indispensable dans le système judiciaire tchadien. Ils sont clairement des acteurs clés dans la communication entre les parties prenantes d'origines

linguistiques différentes. Le fait qu'ils aient tous une expérience de l'interprétation suggère qu'il dispose un niveau de compétence et de connaissances spécifiques à leur métier.

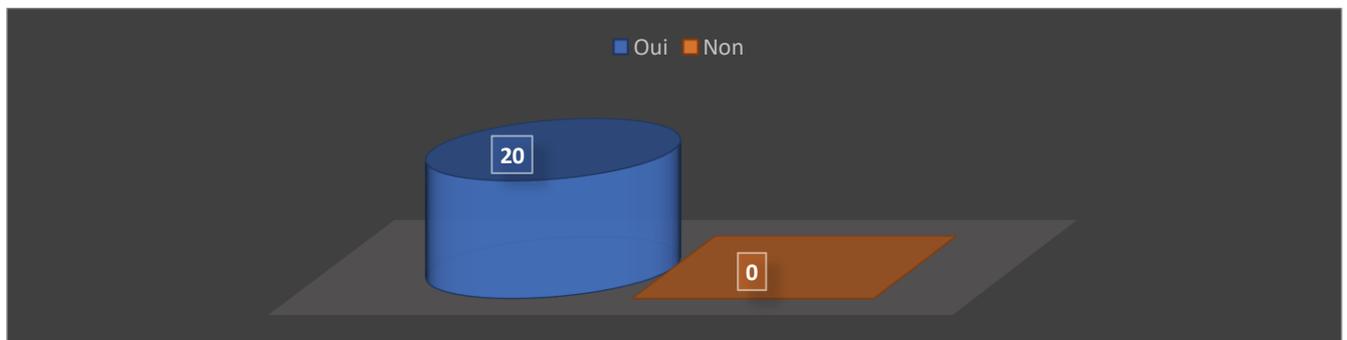
Graphique 4 : Expérience en interprétation



6.1.2.1 Code de déontologie

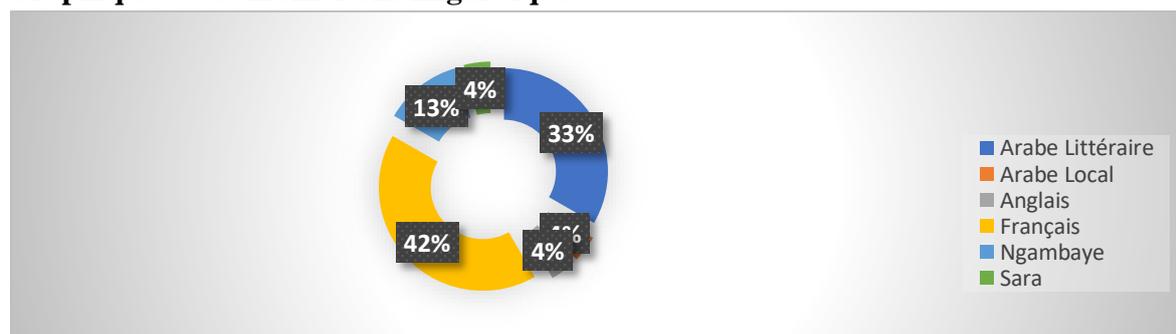
Sur les 20 répondants, tous déclarent avoir un code de déontologie, ce qui nous donne un taux de 100%. L'importance d'un code de déontologie unanimement reconnu témoigne de l'importance accordée par les praticiens de l'interprétation auprès des tribunaux au Tchad, à l'éthique et aux bonnes pratiques dans l'exercice de leur métier (Voir graphique 5). Ce code de déontologie sert de cadre de référence commun à tous les interprètes, définissant les normes de conduites à respecter, les obligations professionnelles et les sanctions encourues en cas de manquement. La présence d'un tel code peut être considéré comme une garantie de qualité pour les justiciables, en assurant une prestation d'interprétation neutre, impartiale et rigoureuse. Ces données sont soutenues par le graphique 5 ci-dessous.

Graphique 5 : Existence d'un code de déontologie

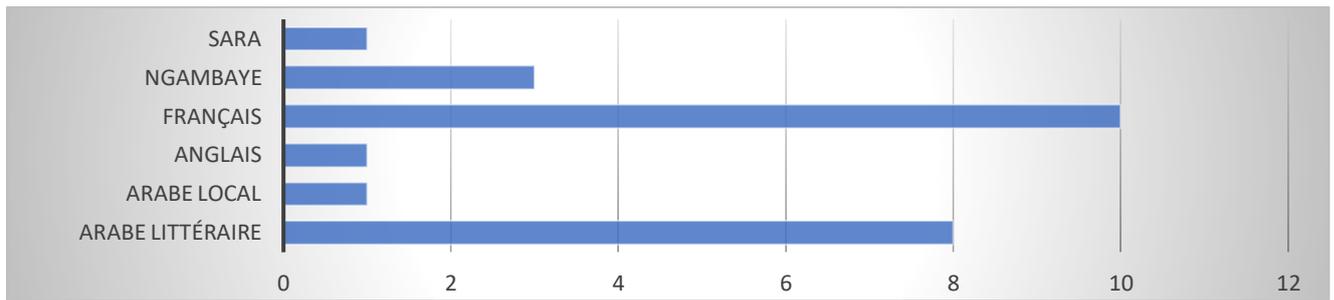


6.1.2.2 Les combinaisons linguistiques

Graphique 6 : Combinaisons linguistiques



Graphique 7 : Combinaisons linguistiques des interprètes

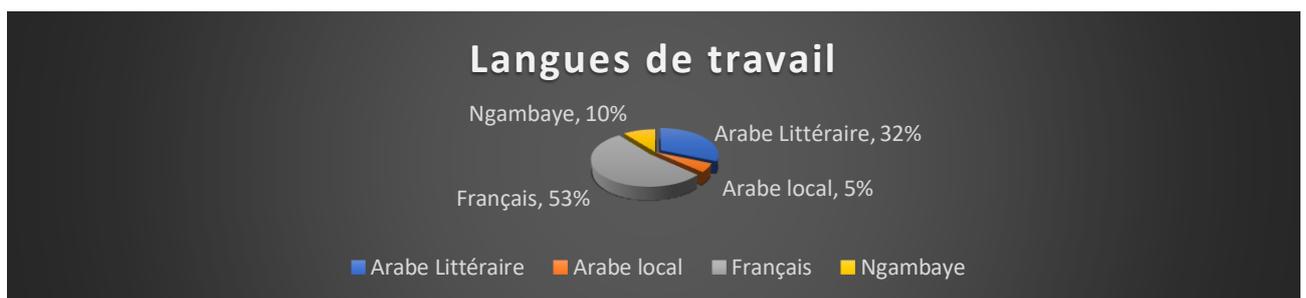


Les graphiques 6 et 7 nous indiquent clairement que le Français est la langue dominante parmi les interprètes auprès des tribunaux du Tchad, avec un taux de 42%. Cela suggère une forte influence de la langue française dans le système judiciaire tchadien, du fait aussi que le français est l'une des langues officielles du Tchad. L'arabe, sous ses deux formes (littéraire et locale) occupe une place importante avec un total de 37%. Cette présence significative reflète la diversité linguistique du Tchad et l'importance des communautés arabophone dans le pays. Cela met en exergue l'importance que joue ces interprètes dans les régions où l'arabe est la langue maternelle de la majorité de la population.

L'anglais, bien que moins représenté avec 4%, est tout de même présent. Cela pourrait s'expliquer par les relations internationales du Tchad et la nécessité d'assurer une communication efficace dans le cadre de certains procès ou affaires impliquant des ressortissants étrangers.

Enfin, les langues locales Ngambaye et sara, avec respectivement 4% et 3%, témoigne de la diversité linguistique du pays et de l'effort pour assurer une justice accessible à tous. Ces interprètes sont particulièrement importants dans les régions où ces langues sont majoritairement parlées, permettant ainsi aux justiciables de mieux comprendre les procédures et faire valoir leur droit.

Graphique 8 : Les langues d'interprétation



Le français domine avec 53%, l'arabe littéraire occupe la deuxième place avec 32% et enfin les langues locales représentent 15%, réparti comme suit : l'arabe local (5%) et le Ngambaye (10%). Ces données révèlent que le système judiciaire fait face à un défi majeur, celui de la diversité linguistique. Alors que le français est la langue dominante, la présence significative d'autres langues, notamment l'arabe littéraire et les langues locales, soulignent l'importance d'avoir des interprètes qualifiés pour assurer une communication claire et équitable entre les juges, les avocats et les justiciables.

6.1.3 Les rôles des interprètes auprès des tribunaux et leur perception par les autres

Cette section nous offre un aperçu clair des principales tâches exercées par des interprètes auprès des tribunaux au Tchad, le graphique 9 illustre le résultat.

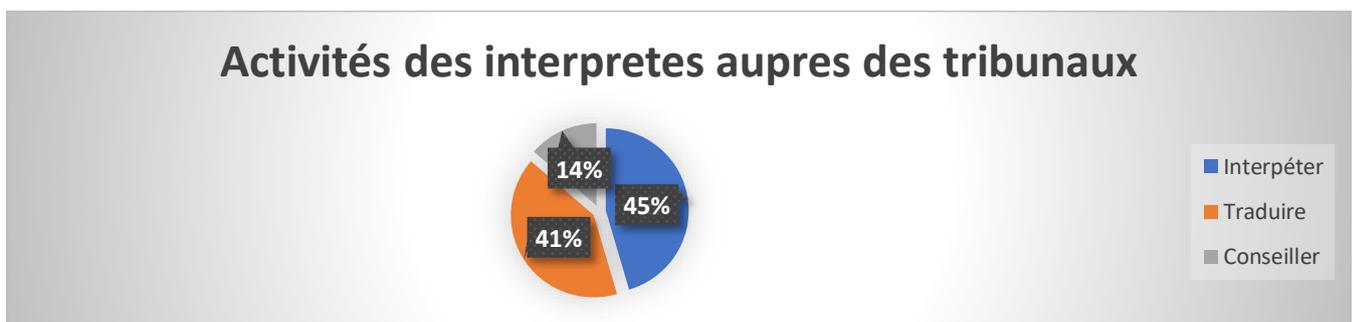
Graphique 9 : Rôles des interprètes auprès des tribunaux



Tout d'abord, ce graphique montre que 50% des répondants affirment que parmi les trois principaux rôles indiqués sur le graphique, celui de faciliter la communication prime. Il souligne l'importance d'une interprétation qui ne se limite pas à une simple traduction mot à mot, mais qui prend en compte le contexte et les nuances des langues. Ensuite, il est aussi clair que 30% des répondants se sont prononcés en faveur de rôle relatif à la transmission fidèle des paroles d'autrui, cela met en évidence l'importance de la précision et de la neutralité dans le travail de l'interprète.

Enfin, le faible pourcentage associé au rôle de machine à traduire suggère que les répondants sont conscients des limites d'une traduction purement mécanique et reconnaissent l'importance de l'intervention humaine pour une communication efficace.

Graphique 10 : Répartition des activités des interprètes



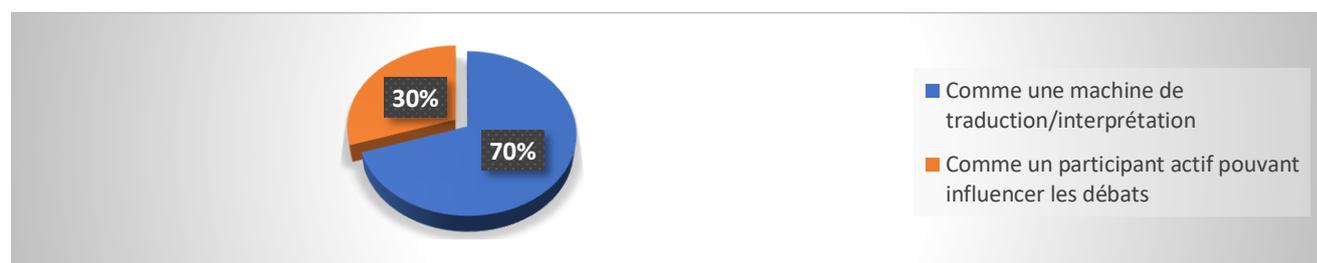
D'abord nous avons l'Interprétation elle-même (45%) : C'est de loin la fonction la plus répandue. Les interprètes sont principalement sollicités pour transmettre en temps réel les échanges verbaux entre les différentes parties impliquées dans une procédure judiciaire. Cette tâche est cruciale pour garantir le respect du droit à un procès équitable.

Ensuite, vient la traduction (41%) : La traduction des documents juridiques constitue également une part importante du travail des interprètes. Cette activité est essentielle pour assurer la compréhension mutuelle entre les parties et faciliter le déroulement des procédures.

Enfin, l'interprète joue aussi le rôle de conseiller, ce rôle, bien que moins représenté (14%), n'en est pas moins significatif. Lors de notre interview, les magistrats et avocats nous ont clairement informé que les interprètes aident souvent les justiciables sur le déroulement

de la procédure. Ils peuvent également apporter leur expertise pour faciliter la communication entre les différentes parties prenantes.

Graphique 11 : La perception des rôles des interprètes auprès des tribunaux au Tchad



Ce graphique vise à mesurer la perception que les autorités judiciaires ont des rôles des interprètes auprès des tribunaux, notamment au Tchad. Les données montrent deux catégories de perception :

En premier ressort, 70% des répondants affirment que les interprètes sont perçus comme des simples machines de traduction/interprétation, c'est-à-dire des outils passifs qui se limitent à transmettre des informations d'une langue à une autre sans apporter une plus-value. Ensuite, une minorité représentant 30% considère les interprètes comme des participants actifs qui peuvent influencer les débats. Cela signifie que cette frange reconnaît le rôle crucial des interprètes dans la dynamique de communication juridique, notamment en clarifiant les concepts, en adaptant le langage et en facilitant la compréhension.

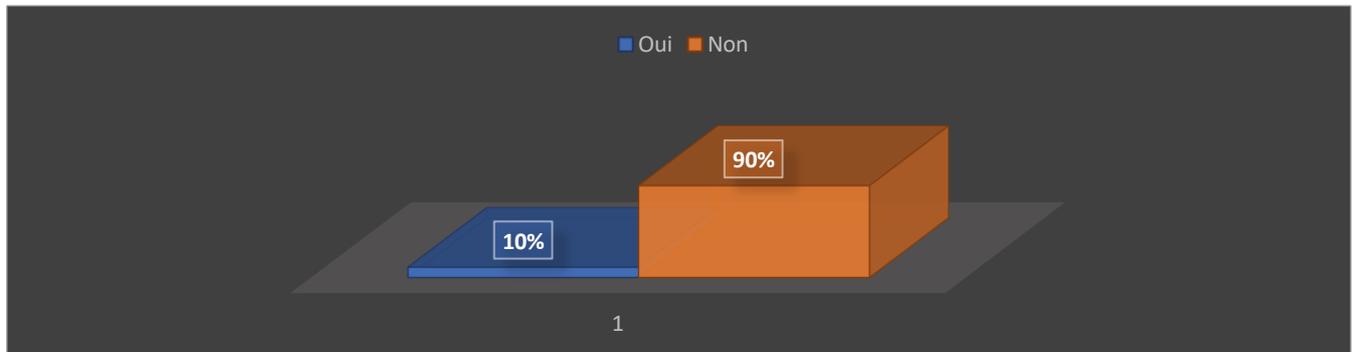
Tableau 4 : Tableau comparatif des rôles réels et de la perception des rôles de nos répondants

	Fonction réelle		Perception	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Interprétation	9	45%	0	0%
Traduction	8	41%	0	0%
Conseil	3	14%	0	0%
Machine de traduction/Interprétation	0	0	14	70%
Participant actif pouvant influencer les débats	0	0	6	30%
Ami des accusés	0	0	0	0%
Total	20	100,0%	20	100,0%

6.1.4 Autres rôles joués par les interprètes au sein d'un tribunal

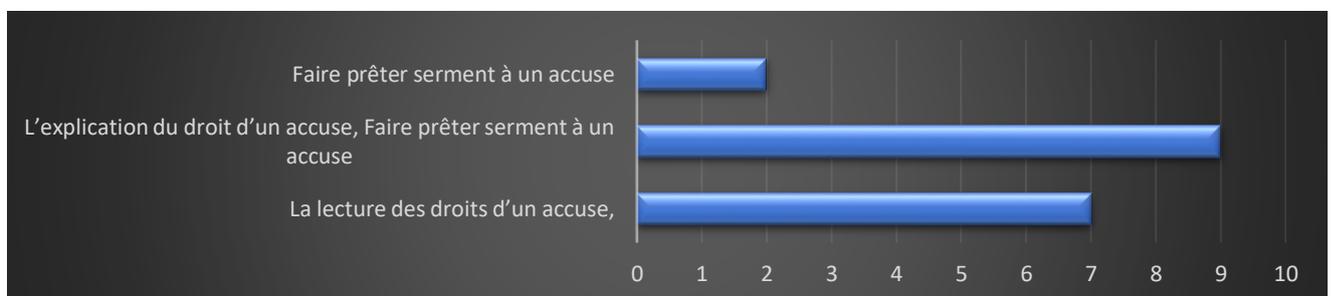
Il est rare de voir les interprètes auprès des tribunaux prendre parti et oser défendre l'accusé, toutefois le graphique 11 ci-dessous indique que 10% des répondants ont explicitement affirmé que des tels cas arrivent. Ce qui remet en question leur neutralité et impartialité.

Graphique 12 : Défense d'un accusé



Cette proportion significative de 90% qui montre que les interprètes ne prennent pas parti pour défendre un accusé suggère un respect généralisé du principe d'interprétation au sein de la profession d'interprète auprès des tribunaux au Tchad. Toutefois, le 10% des cas qui montre que les interprètes pourraient être perçus comme partie prenante en faveur de l'accusé, bien que minoritaire soulève des questions intéressantes quant aux facteurs qui pourraient influencer cette prise de position.

Graphique 13 : AUTRES ROLES ASSURÉS PAR LES INTERPRETES



Le graphique présenté ci-haut nous indique la fréquence à laquelle les interprètes, en plus de leur rôle principal d'interprétation, assurent des fonctions secondaires au sein des tribunaux tchadiens. Ces fonctions sont liées à des procédures judiciaires clés, telles que la lecture des droits de l'accusé, l'explication de ces droits et la prise de serment.

Selon le graphique, l'explication des droits de l'accusé semble être la tâche secondaire la plus souvent déléguée aux interprètes auprès des tribunaux tchadiens, avec un score de 9 sur une échelle allant de 0 à 10 (soit 18 répondants). Cela suggère que les interprètes jouent un rôle crucial dans la compréhension des procédures judiciaires

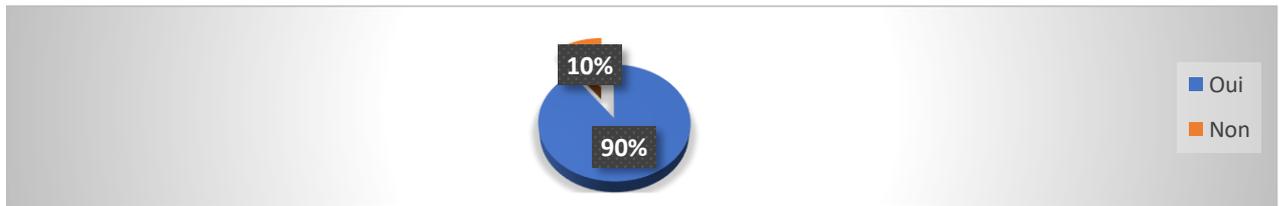
Ensuite, ce même graphique met la lecture des droits de l'accusé en deuxième position avec un score de 7 (soit 14 répondants). Cette tâche tout aussi essentielle, complète la précédente en offrant une information plus détaillée et formelle à l'accusé.

La prise de serment quant à elle est la fonction le moins souvent observé, avec un score de 2 (soit 4 répondants). Cela pourrait s'expliquer par le fait que cette procédure relève des compétences des magistrats et des greffiers.

6.1.5 : Les défis rencontrés par les interprètes auprès des tribunaux tchadiens

À la question de savoir s'il existe des difficultés qui minent l'interprétation auprès des tribunaux au Tchad, la réponse demeure choc (Voir graphique 14 ci-dessous).

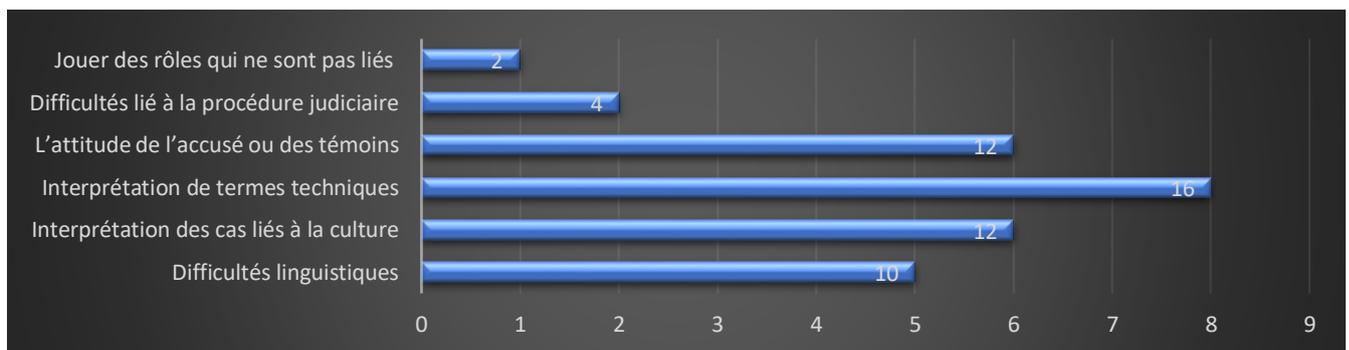
Graphique 14 : Pensez-vous qu'il y'a des défis propres à l'interprétation auprès des tribunaux au Tchad ?



Le graphique révèle une perception largement partagée quant aux difficultés rencontrées par les interprètes auprès des tribunaux au Tchad. En effet une écrasante majorité de 90% des répondants estiment qu'ils existent des défis spécifiques liés à l'interprétation dans ce contexte. À l'inverse, seuls 10% ne perçoivent pas des difficultés particulières. Cette distribution des réponses indique clairement que le métier d'interprète auprès des tribunaux au Tchad est confronté à des défis notables.

Par ailleurs, ces défis sont de différentes natures et par conséquent sont illustrés par le graphique ci-dessous.

Graphique 15 : Défis liés à l'interprétation auprès des tribunaux au Tchad



Cette figure nous offre un panorama des principaux défis auxquels font face les interprètes judiciaires dans l'exercice de leurs fonctions au Tchad.

L'analyse de ces données nous montre que parmi les difficultés, l'interprétation des termes techniques est la catégorie la plus importante avec un score de 8 sur une échelle de 10 soit 80%. Cela suggère que les interprètes sont confrontés à un sérieux problème de compréhension et de traitement des termes techniques, notamment des concepts juridiques.

Ensuite l'attitude de l'accusé ou des témoins et l'interprétation des cas liés à la culture présentent des scores égaux, de 6 sur une échelle de 10 soit un taux de 60%. Cela suggère que les interprètes sont confrontés à une double complexité. La première souligne l'importance de l'interaction humaine dans le travail d'un interprète. Les émotions, la résistance ou les

comportements imprévisibles des parties prenantes peuvent rendre la tâche d'interprétation plus complexe et stressante. La deuxième est liée à la culture, ce qui suggère que l'interprète doit au-delà de la maîtrise des langues et des termes juridiques, naviguer dans les nuances culturelles propres à chaque cas.

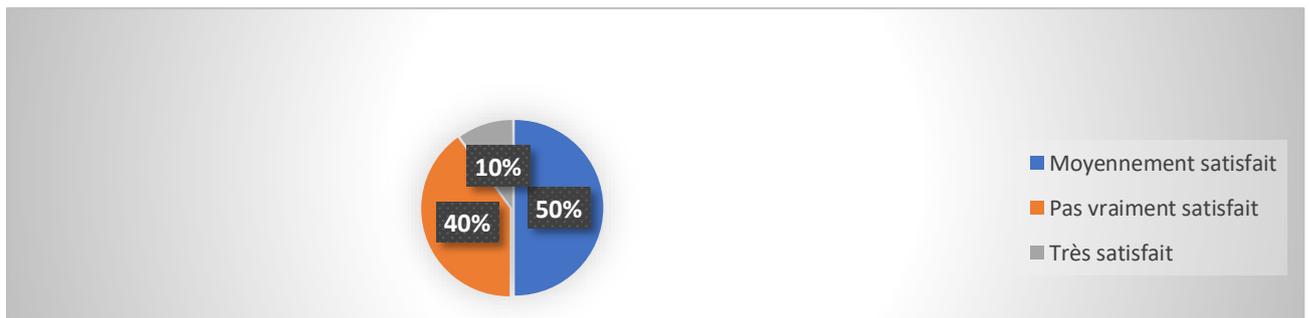
Qui plus est, les difficultés linguistiques sont notées 5 sur une échelle de 10, soit un taux de 50%, ce qui implique la moyenne. Bien que moins élevée que les précédentes, cette difficulté reste significative. Les difficultés linguistiques peuvent être liées à des dialectes locaux (sara, Ngambaye, arabe local...), à des registres des langues spécifiques ou des expressions idiomatiques difficiles à traduire.

Par ailleurs, les difficultés liées à la procédure judiciaires apparaissent aussi sur le diagramme, avec un score de 4 sur une échelle de 10, soit un taux de 40%. Cette difficulté est plus spécifique au contexte juridique. Elle souligne l'importance pour l'interprète de connaître les règles et les procédures judiciaires pour pouvoir assurer une interprétation adéquate.

Enfin, les difficultés liées à l'accomplissement des rôles étrangers à l'interprétation est presque inexistante, avec un score de 2 sur une échelle de 10, soit un taux de 20%. Cette difficulté, bien que moins fréquente, souligne le fait que les interprètes peuvent parfois être sollicités pour des tâches qui ne font pas parties de leur rôle principal. Cela peut créer une surcharge de travail et une diminution de la qualité de l'interprétation.

6.1.5.1 Conditions de travail

Graphique 16 : Condition de travail



Le graphique nous présente une répartition en pourcentage des interprètes selon leur niveau de satisfaction concernant leurs conditions de travail.

50% des interprètes se déclarent 'moyennement satisfaits' de leur condition de travail. Ce pourcentage significatif indique une tendance centrale, suggérant que les conditions de travail ne sont ni excellentes, ni particulièrement mauvaises pour la moitié des interprètes. Tandis que 40% autres ne se disent 'pas vraiment satisfaits'. Ce chiffre met en évidence une insatisfaction notable chez une portion importante des interprètes. Il est donc probable que certains aspects de leur environnement de travail posent problème. Par ailleurs, un taux de 10% des interprètes expriment un 'très haut niveau de satisfaction', ce taux minoritaire suggère que pour une petite partie des interprètes, les conditions de travail sont particulièrement favorables.

6.15.2 Rémunération

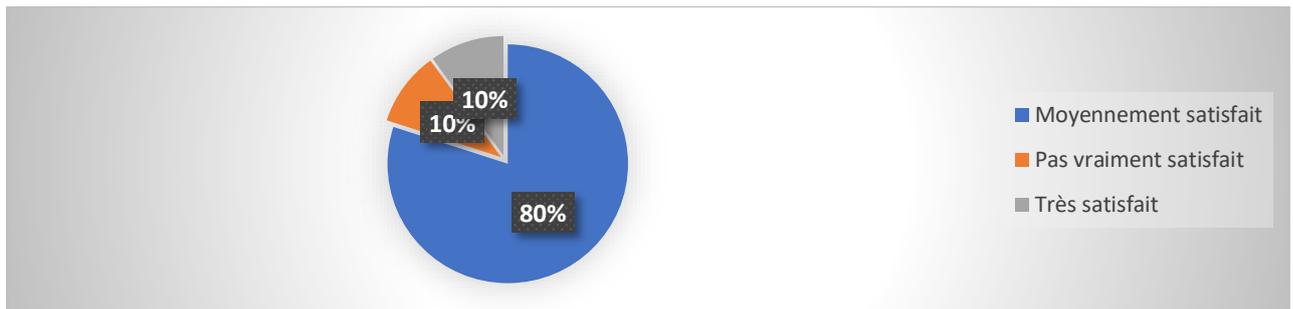
S'agissant des rémunérations, une écrasante majorité, à savoir 80% des répondants, soit 16 interprètes auprès des tribunaux au Tchad se déclarent 'moyennement satisfaits' de leur rémunération (Voir graphique 17). Cela signifie qu'une grande majorité considère que

leur salaire est correct, mais qu'il ne correspond pas entièrement à leurs attentes ou aux exigences de leur profession.

En parallèle, 10% d'entre eux (2) se disent pas vraiment satisfaits de leur rémunération. Ce chiffre, bien que moins élevé souligne l'existence d'un groupe d'interprètes qui perçoivent leur salaire comme insuffisant au regard de leurs responsabilités et de leurs efforts.

Enfin, seulement 10% se déclarent très satisfaits. Ce faible taux suggère que la satisfaction globale en matière de rémunération au sein de cette profession est plutôt limitée. Ces détails sont représentés par le graphique suivant.

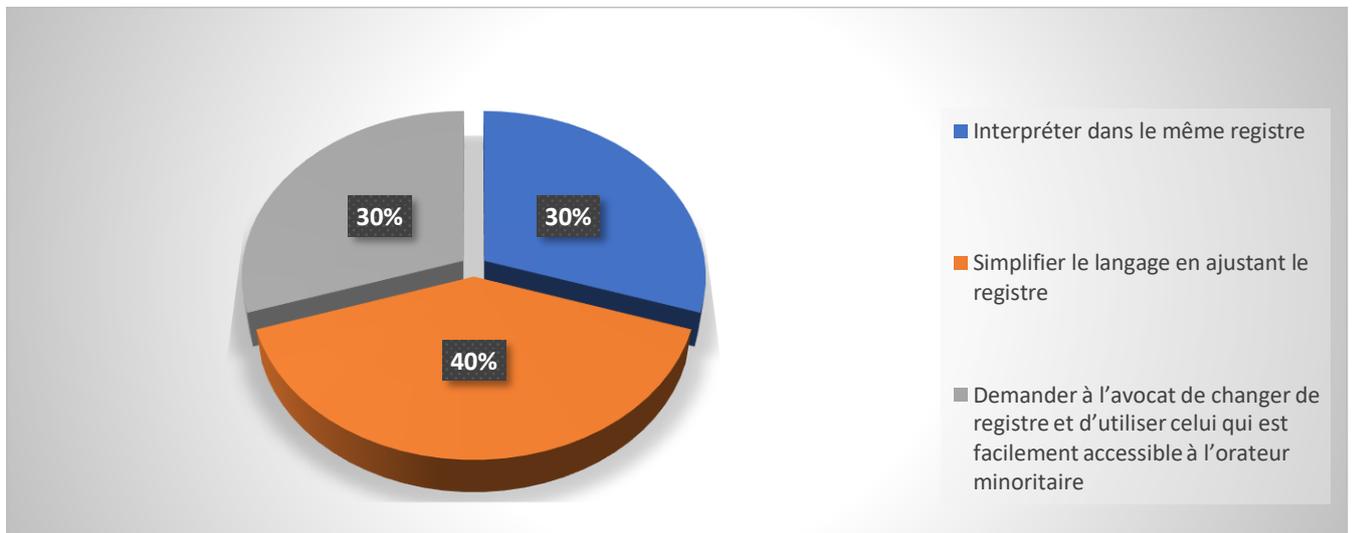
Graphique 17 : Rémunération



6.1.6 Stratégies d'adaptation face aux difficultés

Cette section nous invite à mettre en lumière les stratégies permettant de s'adapter face aux défis que pose l'interprétation auprès des tribunaux.

Graphique 18 : Que faire lorsque l'avocat utilise un registre qui ne sera pas compris par le défendeur ou le témoin ?



Le graphique ci-dessus nous donne un aperçu des stratégies d'adaptation utilisées par les interprètes auprès des tribunaux au Tchad lorsqu'ils sont confrontés à un décalage de registre de langage entre l'avocat, le défendeur ou le témoin.

D'abord, 40% des répondants optent pour la simplification du langage en ajustant le registre. Cette stratégie consiste à adapter le message de l'avocat en utilisant un langage plus

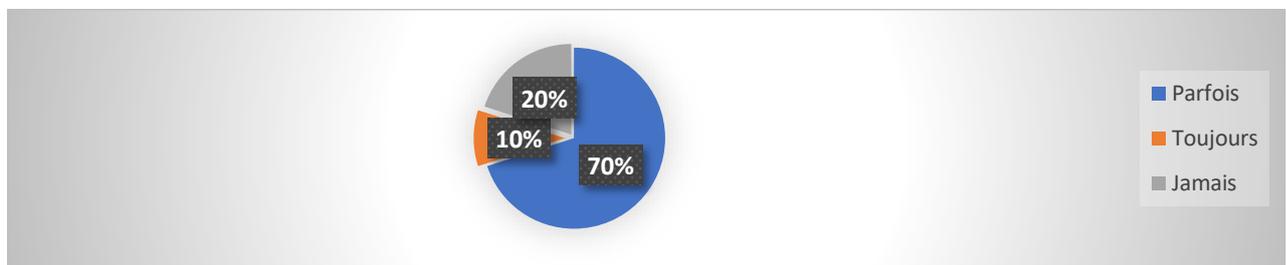
simple et plus accessible, tout en conservant le sens général. Il s'agit d'une approche plus souple qui permet de faciliter la communication et de réduire les risques de malentendus.

Ensuite, 30% des répondants se sont prononcés en faveur de l'interprétation dans le même registre, dans la mesure où cette approche consiste à reproduire fidèlement le registre de langage utilisé par l'avocat, même s'il est complexe ou peu adapté à l'auditoire. Cette stratégie peut être pertinente dans certaines situations, mais elle risque d'accentuer la barrière linguistique et de nuire à la communication.

Enfin, un autre taux de 30% pense qu'il est idéal de demander à l'avocat de changer de registre. Cette stratégie consiste à intervenir auprès de l'avocat pour le sensibiliser à l'importance d'adapter son langage à son auditoire. Il s'agit d'une approche proactive qui peut permettre d'améliorer la qualité d'interprétation et de renforcer la collaboration entre les différentes parties.

6.1.6.1 Préparation en amont

Graphique : 19 Préparation avant le procès



Le graphique en question est une représentation en pourcentage des réponses à la question 'Vous préparez-vous à l'avance à un procès ?'

Parmi les répondants, 70% déclarent se préparer 'parfois' ce chiffre significatif laisse entrevoir que les interprètes ne sont du tout pas constants dans leur approche de préparation en amont d'un procès. Cela suggère que les interprètes ne sont pas conscients de l'importance de préparation dans la qualité de leurs prestations.

Il est important de mentionner que 20% des répondants déclarent ne jamais se préparer avant le procès. Il suggère un manque de professionnalisme ou une méconnaissance totale de l'importance de la préparation dans la qualité de l'interprétation.

Pour finir, 10% des interprètes se préparent 'toujours' avant le procès. Ce groupe minoritaire représente ceux qui semblent adopter les meilleures pratiques professionnelles.

6.1.7 Apport de l'interprétation auprès des tribunaux aux Droits de l'Homme

Les interprètes se sont prononcés sur la contribution de leur fonction d'interprète auprès des tribunaux sur les Droits de l'Homme. Une majorité écrasante estime que l'interprétation contribue d'une manière ou d'une autre au respect ou à l'application de ces droits (Voir graphique 20 ci-dessous).

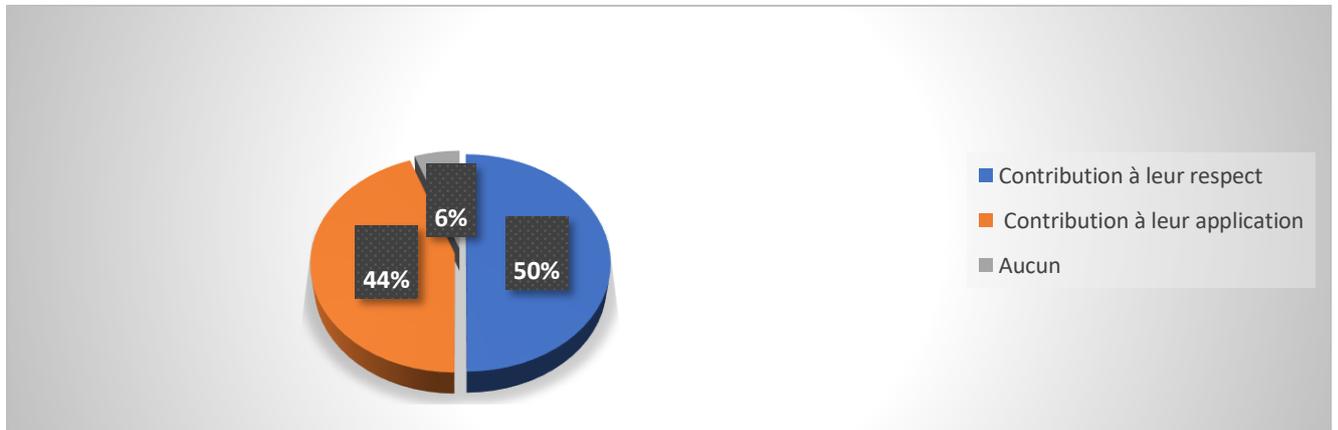
Tout d'abord, 50% des répondants soulignent que l'interprétation contribue principalement au respect des Droits humains. Cela signifie que la présence d'un interprète permet de s'assurer que les personnes concernées comprennent les procédures judiciaires et leurs droits, ce qui est essentiel pour garantir un procès équitable.

Ensuite, 44% mettent en avant le rôle de l'interprétation dans la traduction en faits les dispositions juridiques consacrées par la déclaration Universelle des Droits de l'Homme, notamment la teneur de son article 10, relatif à une justice équitable pour tous. Cela signifie

que l'interprétation facilite la mise en œuvre effective des décisions de justice, en veillant à ce que les droits de chacun soient effectivement respectés.

Enfin, seulement 6% des répondants considèrent que l'interprétation n'a aucun impact sur les Droits de l'Homme. Ce chiffre très faible confirme l'importance de l'interprétation dans le processus judiciaire.

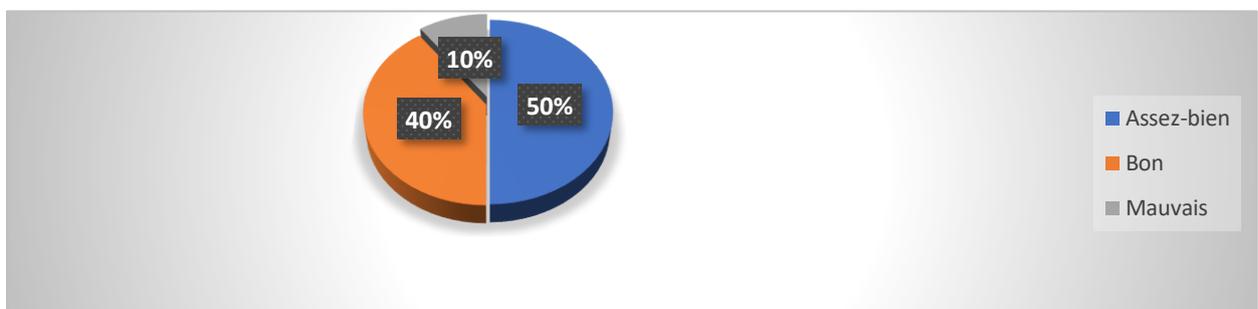
Graphique 20 : Apport de l'interprétation sur les Droits de l'Homme



6.1.8 Description de la pratique de l'interprétation auprès des tribunaux

Cette section vise à éclairer nos lanternes sur la qualité de la pratique de l'interprétation auprès des tribunaux au Tchad.

Graphique : 21 Descriptions de la pratique d'interprète auprès des tribunaux au Tchad



Le graphique nous offre une vision synthétique de la qualité perçue de la pratique de l'interprétation au sein des tribunaux tchadiens. Les résultats sont repartis en trois catégories :

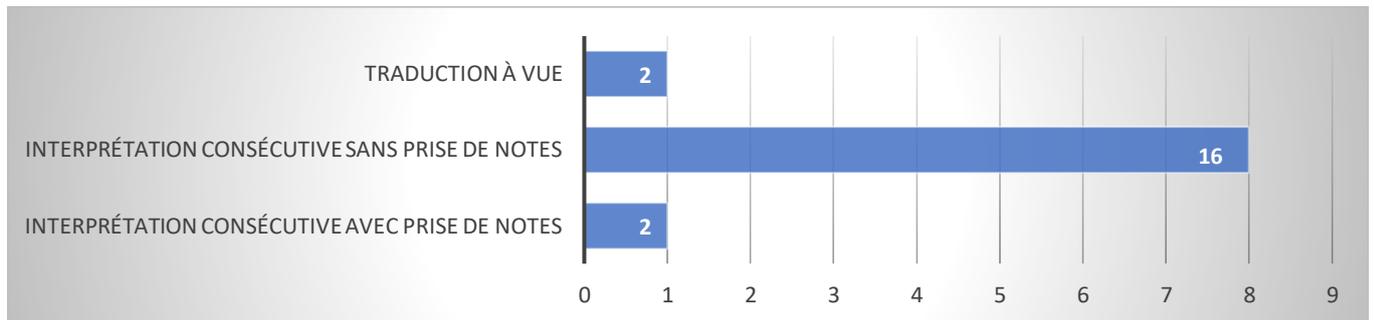
D'abord, la majorité des interprétations, soit 50% sont jugées d'un niveau correct, sans être excellentes. Ce résultat suggère qu'il existe une marge de progression pour améliorer la qualité globale des services d'interprétation.

Ensuite, 40% des prestations sont jugées bonnes. Ce pourcentage bien qu'en dessous de la moyenne, montre une maîtrise satisfaisante des langues de la part des interprètes.

Enfin, 'le mauvais', récolte 10%. Cette proportion, relativement faible indique qu'une minorité des interprétations sont jugées de mauvaise qualité. Ces données peuvent être imputées à des facteurs tels qu'une maîtrise insuffisante des langues, un manque de formation spécifique ou encore des conditions de travail défavorables, comme en ont témoigné certains acteurs de la justice lors des interviews.

6.1.9 Mode d'interprétation auprès des tribunaux au Tchad

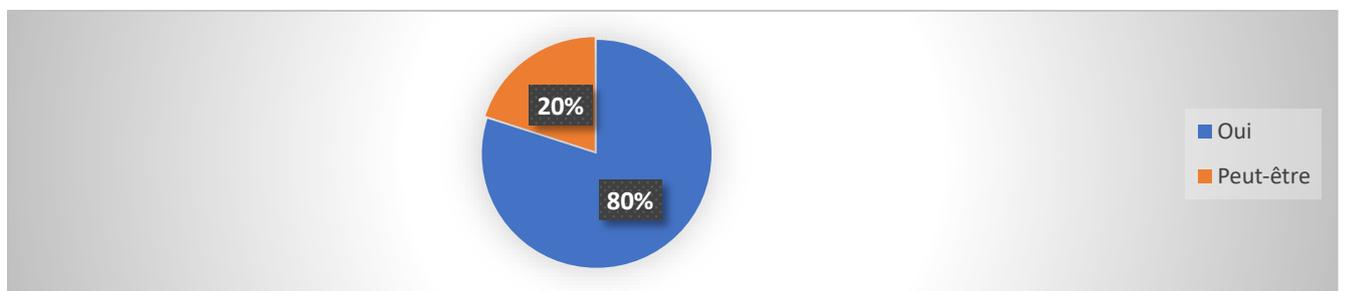
Graphique 22 : Mode d'interprétation



Le graphique 'mode d'interprétation' nous offre un aperçu clair des pratiques d'interprétation les plus courantes au sein des tribunaux au Tchad. Les données révèlent une prédominance très nette de l'interprétation consécutive sans prise de notes. Ce dernier récolte un score de 16/20 soit 80%, il est donc de loin le mode le plus fréquemment utilisé. Cela signifie que les interprètes tendent à écouter un segment de discours avant de le restituer dans la langue cible sans recourir à des notes. En comparaison, les deux autres modes d'interprétation à savoir : la traduction à vue et l'interprétation consécutive avec prise de notes sont nettement moins représentés, soit 10% chacun.

6.1.10. Possibles solutions visant à pallier les difficultés auxquelles sont confrontés les interprètes auprès des tribunaux au Tchad

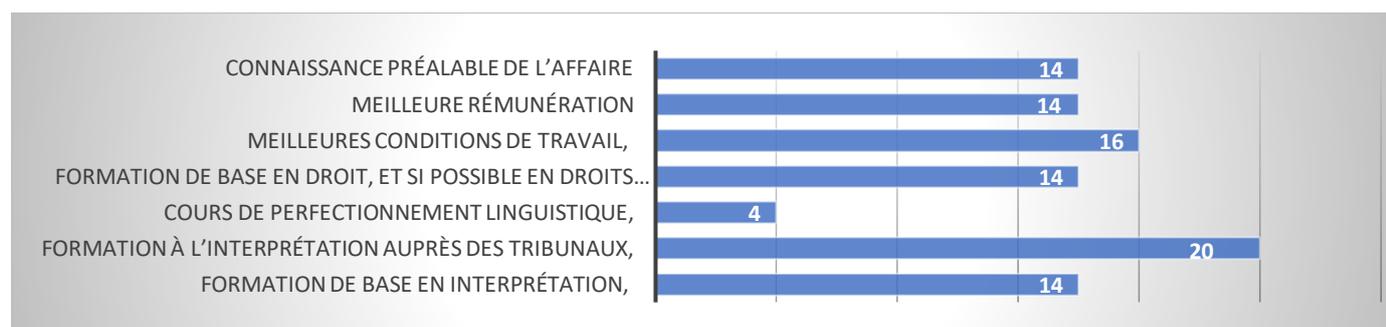
Graphique 23 : Formation professionnelle



Le graphique nous indique que 80% (16) répondants estiment qu'une formation en interprétation peut atténuer les difficultés rencontrées par les interprètes auprès des tribunaux. Ce chiffre laisse entrevoir une conscience collective quant à l'importance d'une formation spécifique et adaptée pour ce métier. Nous sommes sans ignorer que ce taux élevé met en évidence un besoin clairement identifié de renforcer les compétences des interprètes à travers une formation professionnelle, ce qui améliorerait la qualité des services d'interprétation au sein des tribunaux tchadiens. En d'autres termes, la formation apparaît comme un levier essentiel pour permettre aux interprètes de mieux faire face aux défis de leur métier et de garantir une justice équitable pour tous.

Seuls 20% des répondants sont dubitatifs à l'idée qu'une formation en interprétation est à même de pallier les défis qui se présentent aux interprètes auprès des tribunaux.

Graphique 24 : Solutions



Pour l'ensemble des répondants 20 (100%), les interprètes doivent suivre une formation spécialisée, en l'occurrence, une formation à l'interprétation auprès des tribunaux. Cela souligne l'importance cruciale d'une formation spécifique et adaptée au contexte judiciaire pour les interprètes. Cette formation permettrait d'améliorer la qualité de l'interprétation et de renforcer la confiance des parties prenantes dans le processus judiciaire.

Il est frappant de constater que plusieurs solutions parviennent à être choisies sur un ordre d'égalité des priorités, 14 répondants sur 20. Cela montre à suffisance que les répondants considèrent ces éléments comme étant d'une importance équivalente. Il s'agit notamment de:

- La connaissance préalable de l'affaire ;
- Une meilleure rémunération ;
- Une formation de base en droit, et si possible, en droits de l'homme ;
- Une formation de base en interprétation.

Par ailleurs, 80% des répondants (16) estiment que des meilleures conditions de travail pallient ces difficultés. Juste une minorité qui s'est prononcée en faveur des cours de perfectionnement linguistique. Bien que l'importance de la maîtrise des langues soit indéniable, ce résultat pourrait indiquer que les personnes interrogées considèrent que d'autres aspects, comme la formation juridique est plus prioritaire.

6.2 PRESENTATION DES DONNEES A PARTIR DES ENTRETIENS

Pour mener à bien l'analyse qualitative des données recueillies grâce au guide d'entretien mené avec les avocats, les magistrats et les greffiers, 09 au total, nous allons appliquer un codage détaillé, en identifiant des thèmes et sous-thèmes relatifs au rôle des interprètes auprès des tribunaux, dans le système judiciaire tchadien, leur interaction avec les avocats, les juges, les parties civiles, les témoins et les prévenus, ainsi que leurs conditions de travail. Ces codes permettent une analyse approfondie des enjeux autour de l'interprétation auprès des tribunaux et peuvent servir de base pour des comparaisons, des discussions ou des recommandations sur la profession. Cette approche méthodologique permet d'examiner les contours de l'interprétation dans le cadre de procédures judiciaires où la langue constitue un enjeu fondamental. Les étapes suivantes fournissent une analyse détaillée des données collectées.

6.2.1 Familiarisation avec les données

Après que le chercheur ait transcrit les entretiens, il a procédé à une lecture attentive et minutieuse, ce qui lui a permis de cerner le contenu, identifier les thèmes émergents et saisir le contexte des réponses liés au rôle des interprètes auprès des tribunaux au Tchad et les défis qui se présentent à eux. Les notes des impressions initiales, des idées qui se dégagent, des mots-clés ou des phrases marquantes nous permettent de les coder ou de les analyser en profondeur à la recherche de significations plus larges.

6.2.2 Codage des données

L'objectif de ce codage est de transformer ces données brutes en informations structurées et analytiques pour en dégager des thèmes, des motifs, ou des catégories. Pour réaliser le codage qualitatif (ou codage ouvert) des textes transcrits à partir de données de l'entretien, nous avons appliqué des codes détaillés et descriptifs aux différentes phrases ou parties de phrases qui décrivent les rôles, les défis et les perceptions des interprètes judiciaires dans le contexte du système judiciaire au Tchad. Voici une liste des codes appliqués à chaque extrait pertinent, accompagnée des citations spécifiques correspondant à chaque code.

Données basées sur la majorité de répondants

Tableau. 5 : Codage des données issues des guides d'entretiens

Catégories	Codes	Descriptions
Rôle principal de l'interprète	Interprétation du procès	
	Médiation linguistique	L'interprète sert de truchement entre la justice et les justiciables
	Formalisation de serment	L'interprète interprète la formule de serment déferée
	Facilitateur	L'interprète aide les justiciables qui n'ont pas la maîtrise des langues officielles des tribunaux.
	Participant actif	Clarifie les termes incompris au besoin
	Explication de jargon juridique	L'interprète explique l'esprit de la loi
	Garant d'un procès équitable	Explique l'impartialité des interprètes
Rôle accessoire de l'interprète	Assistance dans la procédure judiciaire	Assistance de l'introduction de la plainte jusqu'au verdict final
	Information sur le délai de recours	Indiquer le délai exact de faire recours
	Facilitation dans l'exercice du droit d'appel et d'opposition	Les interprètes accompagnent les lésés à interjeter appel ou pourvoir en cassation
	Aide sur le terrain (auditions in situ)	Les interprètes sollicités lors des descentes et des auditions des prévenus et témoins sur le lieu du crime.

Tableau 6: Codage des données issues des guides d'entretiens

Catégories	Codes	Descriptions
Les langues de prétoire tchadien	Les langues officielles des tribunaux	Le Français et l'Arabe
	Les autres langues et dialectes couramment utilisées dans les prétoires	L'arabe local, le sara et le Ngambaye...
	Défis liés à l'interprétation de jargon juridique	La technicité de jargon juridique demeure un mystère pour les profanes

Défis rencontrés par les interprètes	Difficultés linguistiques	Difficultés de qualifier proprement les faits dans certaines dialectes
	L'attitude des parties au procès	L'incohérence de l'argumentaire de justiciable
	Interprétations des cas liés à la culture.	Certains passages liés à la culture échappent à sa compétence
	Jouer des rôles qui ne sont pas liés à l'interprétation.	Prodiguer Conseils informels et orientation des justiciables
	Problème de communication entre avocats et interprètes	Lorsque l'interprète dénature les propos de l'avocat en raison de son manque de culture juridique
Conditions de travail	La précarité des conditions de travail des interprètes	La précarité des conditions physiques. La précarité des conditions logistiques
	Absence de statut clair pour les interprètes.	Absence d'une association professionnelle
	Manque de reconnaissance	Les interprètes ne sont pas valorisés à juste titre
	Rémunération des interprètes	Faible rémunération des interprètes Salaire légèrement au-dessus du SMIG

A partir des codes initiaux générés supra, les principaux thèmes suivants en sont découlés. Il s'agit entre autres de l'importance de l'interprétation auprès des tribunaux, la diversité linguistique et la difficulté d'interprétation, le statut et les conditions de travail des interprètes, la relation entre les interprètes et les avocats et enfin l'impact de l'interprétation sur la qualité du procès.

6.2.4 Analyse des thèmes et production de rapport

Un tour d'horizon de ces différents thèmes s'impose. A l'aune de ce qui précède, nous allons nous atteler sur les points principaux relatifs aux rôles des interprètes et les défis auxquels ils sont confrontés.

6.2.4.1 Qualité de l'interprétation et ses implications

Une thématique récurrente dans l'entretien est la question de la fidélité de l'interprétation. La majorité d'interviewés reconnaît que l'interprète joue un rôle indispensable dans la compréhension de l'affaire, mais il met également en lumière des lacunes en matière de formation spécialisée des interprètes. Il remarque que dans des contextes tels que la Cour pénale internationale (CPI), les interprètes bénéficient d'une formation juridique qui leur permet de mieux saisir les termes juridiques, ce qui n'est pas le cas au Tchad. Cette différence de préparation pourrait expliquer certaines erreurs d'interprétation ou de compréhension des faits par les accusés. Cela met en lumière un enjeu fondamental : le manque de formation continue et spécialisée des interprètes auprès des tribunaux locaux.

6.2.4.2 Impact des conditions de travail précaires

Les conditions de travail des interprètes sont décrites comme étant particulièrement précaires. L'avocat déplore le manque de statut professionnel et de reconnaissance formelle des interprètes, ce qui peut nuire à leur motivation et à leur efficacité. Cette précarité pourrait avoir des répercussions sur la qualité de l'interprétation fournie, et par conséquent, sur l'intégrité du processus judiciaire. Il semble qu'il y ait un déficit d'infrastructures et de moyens, avec des interprètes ne disposant pas d'un contrat de travail formel ou de conditions de travail sécurisées. Ce manque de soutien institutionnel pour ces professionnels pourrait aggraver les dysfonctionnements dans les audiences.

6.2.4.3 Le rôle ambigu de l'interprète dans les tribunaux

Il s'avère que la plupart de répondants évoque à maintes reprises que l'interprète va parfois au-delà de son rôle strictement linguistique, en fournissant des explications supplémentaires aux accusés ou en donnant plus d'informations que ce qui est demandé. Cela pourrait être perçu positivement si l'on considère que l'interprète aide à clarifier certains points obscurs pour l'accusé. Cependant, cela soulève aussi des questions éthiques concernant le dépassement des frontières de son rôle, ce qui pourrait perturber l'équité du procès.

7- Conclusion

Cette partie épilogue, fait la synthèse des résultats issus de l'analyse des données. La recherche a été menée avec une stricte conformité aux règles d'éthique et de déontologie requises. La collecte de données s'est déroulée de manière rigoureuse, en respectant scrupuleusement les principes de confidentialité et d'anonymat. Il ressort que l'étude intitulée « La pratique de l'interprétation auprès des tribunaux au Tchad » révèle plusieurs enjeux cruciaux relatifs au rôle et aux défis auxquels font face les interprètes judiciaires dans le système judiciaire tchadien. En premier lieu, l'étude démontre que les interprètes sont perçus comme des acteurs essentiellement passifs, se contentant de traduire des informations sans véritablement intervenir dans le processus judiciaire. Cette perception restreinte de leur rôle limite leur contribution à la justice, notamment dans un contexte aussi multilingue que celui du Tchad.

Les difficultés auxquelles les interprètes sont confrontés sont multiples et complexes. D'une part, il existe des défis techniques, tels que la traduction de termes juridiques spécifiques, mais aussi des enjeux humains et culturels, où l'interprète doit naviguer à travers les émotions des parties prenantes et les différences culturelles. D'autre part, les conditions de travail et la faible rémunération viennent accentuer ces difficultés, rendant l'exercice de leur profession encore plus ardu.

L'étude propose plusieurs pistes de solutions pour améliorer la pratique de l'interprétation auprès des tribunaux au Tchad, telles que la formation continue des interprètes, notamment en droit et en droits de l'homme, ainsi que l'amélioration des conditions de travail et de la révision à la hausse de leur grille salariale. Une meilleure préparation des interprètes aux affaires qu'ils doivent traiter ainsi qu'un perfectionnement linguistique sont également des mesures essentielles pour renforcer leur efficacité et leur rôle au sein du système judiciaire. Ainsi, cette étude met en lumière la nécessité d'une reconnaissance accrue du rôle des interprètes dans les tribunaux tchadiens et appelle à une série de réformes visant à améliorer leur formation, leurs conditions de travail et leur rémunération, afin de garantir un système judiciaire plus inclusif et efficace dans un contexte multilingue et multiculturel.

Bibliographie

(n.d.).

- Berk-Seligson, S. . (1990). *The Bilingual Courtroom: Court Interpreters in the Judicial Process [M]*. Chicago: University of Chicago Press.
- AIIC. (1979). *Code professionnel, Association Internationale des Interpretes de Conference*. Genève.
- AIIC. (2021). *Les modes d'interpretations*.
- Bergeron. (2002). L'interpretation en milieu judiciaire. *Meta, Journal des Traducteurs*.
- Bergeron, G. (2002). L'interpretation en milieu judiciaire. *Meta, Journal des Traducteurs*, Vl. 47, 225–232.
- Berg-Seligson. (1990a). *Bilingual Court Proceedings: The Role of Court Interpreter*. Nez York & London: Language in the Judicial Process.
- Bowen David, Margareta Bowen. (1985). The Nuremberg Trials: Communication through translation. *Meta*.
- Braudo . (1996). La notion de notoriété en Droit francais. *Revue de Droit Civil*.
- Bravo, E. A. (2019). *Interpreter role(self-) perception: a model and assessment tool*.
- Fachehoun. (2019). *L'Interpretation Communautaire auprès des Tribunaux au Benin*. Université de Buéa, ASTI: Memoire de Master Inédit.
- Gandu. (2010). *The history and Practice of Court Interpretation in Cameroon: the Case of Buea*. Buea: Unpublished MA Dissertation.
- Gandu. (2017). An Overview of community interpreting in Cameroon. *African Journal of Social Sciences*, ,Vl. 8. No. 7.
- Hale, S. (2006). *The Discourse of Court Interpreting*. John Benjamins Publishing Company.
- Jacobsen, B. (2009). *The community Interpreter: A Question of Role*.
- Jansen, P. (1995). The Role of the Interpreter in Dutch Courtroom Interaction: the Impact of the Situation on Translational Norms. *Selected Papers of the CERA Research Seminars in Translation Studies*.
- Largeau, V.E. (2001). *À la naissance du Tchad (1903-1913)*. Saint-Maur-des-Fossés: Éditions Sépia. .
- Mikkelson. (2001). *The Interpreter's Companion*. Spreckels Calif.: ACEBO.
- Mikkelson. (2004). *The professionalization of Community Interpreting*. Cambridge University Press.
- Mikkelson, H. (1998). Towards a redefinition of the role of the court interpreter. *Interpreting: International Journal of Research and Practice in Interpreting*.
- Mikkelson, H. (2016). *Introduction to Court Interpreting*. Routledge.
- Morris, R. (1989a). The Impact of Court Interpretation on Legal Proceedings. *Unpublished MA Thesis submitted Hebrew University of Jerusalem*.

- Pöchhacker, F. (2004). *Introducing Interpreting Studies*. Taylor & Francis e-Library.
- Pöchhacker, F. (2004). *Introducing Interpreting Studies*. Taylor & Francis e-Library.
- Seleskovitch, D. (1968). *L'interprète dans les conférences internationales, problèmes de langage et de communication*. Paris: Minard Lettres.
- Shlesinger, M. (1991). Interpreter Latitude vs. Due Process: Simultaneous and Consecutive Interpretation in Multilingual Trials. In S. Tikkonen Condit (ed.). *Empirical Research in Translation and Intercultural Studies*.
- Tchad. (2017). *Loi n° 12/PR/*. Code de procédure pénale.
- Traoré. (2021). *La pratique de l'interprétation communautaire au tribunal* . ASTI Université de Buea, Cameroun: Mémoire de Master Inédit.
- Tseng, J. (1992). *Interpreting as an emerging profession in Taiwan –A Sociological Model*. Fu Jen: Catholic University Press.
- Westermeyer, J. (1993). *Current perspective in the Psychopathology of migrants*. Washington, DC: American Psychiatric Press.
- Yan Cao. (2018). On the habitus of Court Interpreter. *Advances in Social Science, Education and Humanities Research*.
- Yaro, C. (2022). *Analyse du processus de professionnalisation de l'interprétation judiciaire au Burkina Faso*. Buea: ASTI: Memoire de Master Inédit.